

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 08/07/2021

Le Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 02 juillet 2021, s'est réuni au Théâtre de La Nacelle, Rue de Montgardé, 78410 AUBERGENVILLE, en séance publique, sous la présidence de Raphaël COGNET, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

DELIMITATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DES COMMUNES DE BOINVILLE-EN-MANTOIS, GOUSSONVILLE ET JUMEAUVILLE : APPROBATION DU PROJET ET DECISION DE SOUMETTRE CETTE PROPOSITION DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT A L'ENQUETE PUBLIQUE

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 02/07/2021	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 15/07/2021	<u>Secrétaire de séance</u> Christel DUBOIS
---	--	--

Etaient présents

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEDIER Pierre, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CONTE Karine, DAFF Amadou Talla, DANFAKHA Papa Waly, DAUGE Patrick, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBOIS Christel, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, FORAY-JEAMMOT Albane, GARAY François, GASSAMA Aliou, GODARD Carole, GRIS Jean-Luc, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOEING FILISIKA Honorine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBOUIC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise Guylaine, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente Félicité, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (101 présents / 141 conseillers communautaires).

Absent(s) représenté(s) : 30

AOUN Cédric (donne pouvoir à VOILLOT Bérengère), AUFRECHTER Fabien (donne pouvoir à MELSENS Olivier), BEGUIN Gérard (donne pouvoir à GRIS Jean-Luc), BENHACOUN Ari (donne pouvoir à JAUNET Suzanne), BERTRAND Alain (donne pouvoir à OLIVIER Sabine), COLLADO Pascal (donne pouvoir à PELATAN Gaëlle), DAMERGY Sami (donne pouvoir à COGNET Raphaël), DAZELLE François (donne pouvoir à TANGUY Jacques), DELRIEU Christophe (donne pouvoir à LAVANCIER Sébastien), EL ASRI Sabah (donne pouvoir à BEDIER Pierre), EL HAIMER Khattari (donne pouvoir à LAVANCIER Sébastien), GIRAUD Lionel (donne pouvoir à DIOP Dieynaba), GRIMAUD Lydie (donne pouvoir à CONTE Karine), GUIDECOQ Christine (donne pouvoir à MARTIN Nathalie), HONORE Marc (donne pouvoir à DEBRAY-GYRARD Annie), LAIGNEAU Jean-Pierre (donne pouvoir à KAUFMANN Karine), LAVIGOGNE Jacky (donne pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne), LE GOFF Séverine (donne pouvoir à MARIAGE Joël), LEPINTE Fabrice (donne pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne), LITTIÈRE Mickaël (donne pouvoir à FONTAINE Franck), LONGEAULT François (donne pouvoir à ARENOU Catherine), MACKOWIAK Ghyslaine (donne pouvoir à VIREY Louis-Armand), MALAIS Anne-Marie (donne pouvoir à MOREAU Jean-Marie), MERY Philippe (donne pouvoir à GRIS Jean-Luc), MEUNIER Patrick (donne pouvoir à CONTE Karine), MULLER Guy (donne pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile), PERRON Yann (donne pouvoir à LÉCOLE Gilles), PHILIPPE

Carole (donne pouvoir à SANTINI Jean-Luc), REBREYEND Marie-Claude (donne pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan), ROULOT Eric (donne pouvoir à LÉBOUC Michel)

Absent(s) non représenté(s) : 10

ANCELOT Serge (absent excusé), CALLONNEC Gaël (absent excusé), JAMMET Marc (absent excusé), JEANNE Stéphan (absent excusé), NAUTH Cyril (absent excusé), OLIVE Karl (absent excusé), OURS-PRISBIL Gérard (absent excusé), POURCHE Fabrice (absent excusé), SIMON Josiane (absent excusé), VOYER Jean-Michel (absent excusé)

129 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric représenté(e) par VOILLOT Bérengère, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien représenté(e) par MELSENS Olivier, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEDIER Pierre, BENHACOUN Ari représenté(e) par JAUNET Suzanne, BERTRAND Alain représenté(e) par OLIVIER Sabine, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal représenté(e) par PELATAN Gaëlle, CONTE Karine, DAFF Amadou Talla, DAMERGY Sami représenté(e) par COGNET Raphaël, DANFAKHA Papa Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François représenté(e) par TANGUY Jacques, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DELRIEU Christophe représenté(e) par LAVANCIER Sébastien, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBOIS Christel, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah représenté(e) par BEDIER Pierre, EL HAIMER Khattari représenté(e) par LAVANCIER Sébastien, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, FORAY-JEAMMOT Albane, GARAY François, GASSAMA Aliou, GIRAUD Lionel représenté(e) par DIOP Dieynaba, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie représenté(e) par CONTE Karine, GRIS Jean-Luc, GUIDECOQ Christine représenté(e) par MARTIN Nathalie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc représenté(e) par DEBRAY-GYRARD Annie, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOEING FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre représenté(e) par KAUFMANN Karine, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, LE GOFF Séverine représenté(e) par MARIAGE Joël, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice représenté(e) par REYNAUD-LEGER Jocelyne, LITTIÈRE Mickaël représenté(e) par FONTAINE Franck, LONGEAULT François représenté(e) par ARENOU Catherine, MACKOWIAK Ghyslaine représenté(e) par VIREY Louis-Armand, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie représenté(e) par MOREAU Jean-Marie, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise Guylaine, MEUNIER Patrick représenté(e) par CONTE Karine, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy représenté(e) par ZAMMIT-POPESCU Cécile, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann représenté(e) par LÉCOLE Gilles, PEULVAST-BERGEAL Annette, PHILIPPE Carole représenté(e) par SANTINI Jean-Luc, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude représenté(e) par CHAMPAGNE Stéphan, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, ROULOT Eric représenté(e) par LÉBOUC Michel, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente Félicité, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

2 NE PREND PAS PART :

BEGUIN Gérard représenté(e) par GRIS Jean-Luc, MERY Philippe représenté(e) par GRIS Jean-Luc

EXPOSÉ

Dans le cadre de la mise en conformité des systèmes d'assainissement des communes de Boinville-en-Mantois, Goussonville et Jumeauville, une étude de délimitation des zonages d'assainissement a été menée sur le territoire de ces communes.

En application du code général des collectivités territoriales, une enquête publique doit être lancée pour délimiter les différentes zones d'assainissement :

- Zones d'assainissement collectif,
- Zones d'assainissement non collectif.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil communautaire procèdera à l'approbation définitive des différentes zones d'assainissement collectif et non collectif qui prendra en compte les observations du public et du commissaire enquêteur.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le projet de délimitation des zonages d'assainissement collectif et non collectif des communes de Boinville-en-Mantois, Goussonville et Jumeauville établi à l'issue de l'étude.
- de décider de soumettre cette proposition de zonages d'assainissement à l'enquête publique,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224- 8, L. 2224-10 et R. 2224-8,

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU les projets de plan de zonage joints,

VU l'avis favorable émis par la commission n°5 « Environnement Durable et Services Urbains » le 30 juin 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de délimitation des zonages d'assainissement collectif et non collectif des communes de Boinville-en-Mantois, Goussonville et Jumeauville établi à l'issue de l'étude.

ARTICLE 2 : DECIDE de soumettre cette proposition de zonages d'assainissement à l'enquête publique.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **15/07/2021**

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : **12/07/2021**

Exécutoire le : **15/07/2021**

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME
Aubergenville, le 8 juillet 2021

Le Président,



Raphaël COGNET